

AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire par intérim du conseil d'arrondissement d'Anjou :

Que, lors de sa séance qui aura lieu le 3 avril 2007, à 19 h, au bureau de l'arrondissement situé au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à celles-là :

- 1) Dérogations mineures au règlement numéro 1447 sur le zonage, afin d'autoriser pour le bâtiment industriel situé sur le boulevard Métropolitain entre le boulevard Bourget et la rue des Bâtisseurs, sur le lot numéro 3 167 777 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le secteur de zone I-F1 1 :
 - ◇ la réduction du nombre de cases de stationnement exigées pour un bâtiment industriel comprenant une superficie de bureaux de 9 045 m² et une superficie d'entrepôt de 2 030 m², à 206 cases, au lieu de 217 cases, tel que le requiert ledit règlement;
 - ◇ l'empiètement de trois cases de stationnement dans la marge de recul à la jonction des boulevards Métropolitain et Bourget.
- 2) Dérogations mineures au règlement numéro 1447 sur le zonage, afin d'autoriser pour une habitation unifamiliale existante située au 7620 de l'avenue du Mail, sur le lot numéro 1 114 446 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le secteur de zone R-A/A 13 :
 - ◇ une marge de recul de 4,35 mètres dans sa partie la plus étroite, alors que la marge de recul minimale exigée par ledit règlement de zonage est de 4,5 mètres;
 - ◇ une marge latérale nord-est de 1,80 mètres alors que la marge latérale minimale exigée par ledit règlement de zonage est de 2,15 mètres.

Anjou, le 14 mars 2007

Marie-Thérèse Stephen
Secrétaire par intérim du conseil d'arrondissement